



**Notaires Associés**

Centre d'Affaires DIDIER PLAZA - 2ème étage  
Rond Point du Vietnam Héroïque – Route de Didier  
97200 FORT-DE-FRANCE

Téléphone : 05 96 63 92 92 Mail : office.97208@notaires.fr

**Bureau Annexe**

**Notaires**

Z.A. Artimer  
97290 Le Marin  
Tél. : 05 96 74 19 61  
Mail : office.lemarin.97208@notaires.fr

PRÉFECTURE DE LA MARTINIQUE

Monsieur le Préfet  
PRÉFECTURE DE LA MARTINIQUE  
82 rue Victor Sévère  
BP 657/658  
97262 FORT-DE-FRANCE

**02 OCT. 2023**

**ARRIVÉE**

Fort-de-France, le 26 septembre 2023

Dossier suivi par Anne BELHUMEUR  
anne.belhumeur.97208@notaires.fr

PRESCRIPTION CHARLES-ANGELE Catherine 1015603 / AB / MG  
Vos réf. :

Monsieur,

En application du Décret n° 2017-1802 du 28 décembre 2017 relatif à l'acte de notoriété prescriptive portant sur un immeuble situé en Corse, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Mayotte ou à Saint-Martin, je vous prie de trouver, sous ce pli, un extrait de l'acte de notoriété prescriptive reçu par moi le 22 septembre 2023, concernant Madame Catherine CHARLES-ANGELE et Monsieur Mario CHARLES-ANGELE.

Vous voudrez bien procéder à la publication de cet extrait sur le site internet de la Préfecture pendant une durée de cinq années.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes sentiments dévoués.



**Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial**

Membre d'une Association Agréée - Accepte le règlement des honoraires par chèques libellés en son nom  
RIB de l'Etude :

Code Banque 40031	Code Guichet 00001	N°de compte 0000202778K	Clé RIB 45
IBAN : FR50 4003 1000 0100 0020 2778 K45			
BIC : CDCG FR PP XXX			



Département	Service	Date	1	2	3
-------------	---------	------	---	---	---

Destination Département
Service

<i>Partie destinée au rédacteur de l'acte</i>	
PRESCRIPTION CHARLES-ANGELE Catherine / 1015603 / AB / SJC	
<i>Rédacteur de l'acte</i>	Nombre de feuilles utilisées
Maître Samantha BEAUSON CHEVROLAT Notaire, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « Renaud NIRDE et Samantha BEAUSON CHEVROLAT, Notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial, à FORT-DE-FRANCE (Martinique), Centre d'Affaires DIDIER PLAZA - 2 <sup>ème</sup> étage - Rond Point du Vietnam Héroïque - Route de Didier - CS20.002 », soussigné	
<i>Nature et date de l'acte</i>	2
NOTORIETE ACQUISITIVE DU 22 septembre 2023	

**ANCIEN PROPRIETAIRE**

Inconnu

**NOUVEAU PROPRIETAIRE**

Monsieur Mario Louis CHARLES-ANGELE, chauffeur manutentionnaire, demeurant à SAINT-JOSEPH (97212) quartier Morne Poirier, maison numéro 7800.

Né à FORT-DE-FRANCE (97200) le 25 juin 1986.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

**IDENTIFICATION DU BIEN**

**DESIGNATION**

A SAINT-JOSEPH (MARTINIQUE) 97212 Morne Poirier Sud

Une parcelle de terre sur partie de laquelle repose une maison à usage d'habitation.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	867	Morne Poirier Sud	00 ha 05 a 53 ca
C	870	Morne Poirier Sud	00 ha 00 a 42 ca

Total surface : 00 ha 05 a 95 ca

**Division cadastrale**

**A** - La parcelle originairement cadastrée section C numéro 342 lieudit "Morne Poirier Sud", pour une contenance de seize ares quatre-vingt-quatorze centiares (00ha 16a 94ca) a fait l'objet d'une division en plusieurs parcelles de moindre importance. De cette division sont issues les parcelles suivantes.

- La parcelle cadastrée section C numéro 863, d'une contenance de 3 a 80 ca,
- La parcelle cadastrée section C numéro 864, d'une contenance de 4 a 04 ca,
- La parcelle cadastrée section C numéro 865, d'une contenance de 3 a, 08 ca,

Département	Service	Date	1	2	3
-------------	---------	------	---	---	---

Partie destinée au rédacteur de l'acte

Feuille n°2

- La parcelle cadastrée section C numéro 866, d'une contenance de 2 a 66 ca,
- La parcelle cadastrée section C numéro 867, objet des présentes.

**B** - La parcelle originairement cadastrée section C numéro 343 lieudit "Morne Poirier Sud" pour une contenance de dix ares quatre-vingt-treize centiares (00ha 10a 93ca) a fait l'objet d'une division en plusieurs parcelles de moindre importance. De cette division sont issues les parcelles suivantes.

- La parcelle vendue cadastrée section C numéro 868, d'une contenance de 1 a 08 ca,
- La parcelle vendue cadastrée section C numéro 869, d'une contenance de 1 a 43 ca,
- La parcelle vendue cadastrée section C numéro 870, objet des présentes.
- La parcelle vendue cadastrée section C numéro 871, d'une contenance de 8 a 12 ca.

Cette division résulte d'un document modificatif du parcellaire dressé par le cabinet MOCQUOT SELARL, ayant son siège à FORT DE FRANCE, immeuble Panorama, boulevard de la Marne, le 5 mai 2022 sous le numéro 3839R.

Une copie de ce document est annexée.

Ce document est annexé à l'extrait cadastral modèle 1, délivré par le service du cadastre, dont le notaire soussigné requiert la publication de l'ensemble des divisions parcellaires relatées sur l'extrait de plan, y compris celles éventuellement non visées par l'opération immobilière objet des présentes, auprès du service de la publicité foncière compétent, simultanément aux présentes.

**Reproduction de l'article 35-2, alinéa 1<sup>er</sup>, de la loi du 27 mai 2009**

*« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion, en Guyane, à Saint-Martin et à Mayotte et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ou au livre foncier ».*